

CREDIPRO

Le courtier des pros



Le marché des financements professionnels est dynamique mais très sélectif, en particulier avec les TPE !

Un contexte qui donne tout son sens à la présentation du bilan du 1^{er} semestre 2017 de CrediPro, par son Président et fondateur Charles MARINAKIS.

Comment se positionne CrediPro en 2017 ?

Nous sommes le 1^{er} Réseau en franchise de courtiers en crédits spécialisés dans les prêts aux professionnels. Pourquoi ? Les chefs d'entreprise, professions libérales ou artisans se dédient nécessairement à leur cœur de métier. La recherche de financements est un problème crucial pour eux, qui ne disposent ni du temps, ni de l'expertise nécessaire. Dans ce contexte, notre Réseau accompagne efficacement toutes ces petites structures, en particulier créateurs d'entreprise et TPE. Avec une bonne dynamique, puisque 88% des demandes de crédits faites par notre Réseau ont été acceptées par les banques au premier semestre 2017, contre 87% au premier semestre 2016. Le montant des investissements financés progresse lui aussi de 34,3%, en passant de 143 millions d'euros au premier semestre 2016, à 192 au premier semestre 2017.

Taux d'acceptation sur les dossiers présentés aux banques

88%

Pourquoi vous adressez-vous particulièrement aux TPE ?

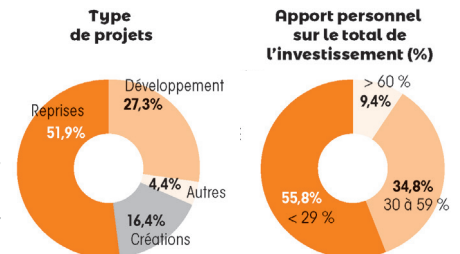
62% des entreprises françaises sont des TPE. Or seulement 7 sur 10 d'entre elles obtiennent les financements sollicités, contre 9 PME sur 10. Les banques n'ont jamais autant soutenu le financement de leurs projets, mais elles se montrent très exigeantes sur la qualité des dossiers. Et les conditions d'octroi des prêts pour les TPE restent plus importantes que pour les PME. Notre accompagnement joue donc un rôle décisif, d'autant plus que, depuis 3 ans, l'émergence des plateformes de financement participatif viennent compléter l'offre bancaire, et répondent favorablement à des projets atypiques exclus par les banques. En termes de timing également, nos temps de réponses pour obtenir un prêt professionnel sont bien plus favorables que les délais moyens, lorsque le client dépose sa demande de financement lui-même. Même si, en passant de 38 jours à 42 jours, ils ont globalement augmenté, pour retrouver leur niveau de 2015.

Les taux restent-ils favorables ?

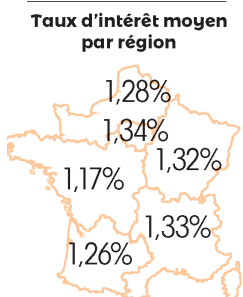
Oui ! Les taux historiquement bas pour financer le développement et la transmission des TPE se confirment et correspondent aux conditions de refinancement des banques sur le marché et au maintien des taux négatifs par la BCE. Les taux sont tombés à 1.10% en moyenne au premier semestre 2017, contre un taux moyen de 1.20% au premier semestre 2016 (pour une acquisition professionnelle en crédit moyen terme sur 7 ans). Pour nos « bons dossiers », ils passent même régulièrement sous la barre des 1%. Depuis 2015, l'orientation de la BCE a permis une politique de taux bas, favorable à l'investissement : -0.54 % sur le taux moyen pondéré de la Banque de France en 3 ans. Cette baisse est générale en France métropolitaine en dehors du Nord (1.28 au 1^{er} semestre 2017 contre 1.2 au 1^{er} semestre 2016). Partout ailleurs, ils sont nettement en retrait (IDF à 1.34% contre 1.52%) et parfois plus encore (Sud Est à 1.33% contre 1.73% et Sud-Ouest à 1.26% contre 1.62%).

Le mot de la fin ?

Notre 1^{er} semestre 2017 a représenté déjà 61 % de la production 2016 en nombre de dossiers finalisés (+ 38,9 %) et 69 % de l'encours de crédits accordés (+ 30,5 %). Des chiffres qui parlent par eux-mêmes... Et je compte bien poursuivre sur cette lancée !



Taux d'intérêt moyen
1,30%



Nombre d'accords bancaires
428

Montant des crédits accordés
148 millions d'€

Montant des investissements financés
192 millions d'€

Durée moyenne pour obtenir un accord de banque
42 jours

Réseau national de Courtiers, spécialistes du financement professionnel

15, avenue de Villiers
75017 Paris
01 53 20 64 40
contact@credipro.com
www.credit-pro-franchise.com